



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2024 - 39

**CONTRAT DE CESSION DE PRESTATION DANS LE
CADRE D'UN SPECTACLE
A L'ESPACE CULTUREL « LES PALOMBES »
DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin de la mise en place d'un spectacle à l'espace Culturel « LES PALOMBES »,

CONSIDERANT la proposition de l'association « HEMPIRE SCENE LOGIC »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat avec l'association « HEMPIRE SCENE LOGIC » sise 15, rue de l'Égalité – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, pour la mise en place du spectacle : « LES AVENTURES DU PERE NOEL » qui aura lieu le samedi 14 décembre 2024 à partir de 11h30.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 520,12 € TTC.

Article 3 : La convention prend effet à compter de sa date de signature, soit le 14 novembre 2024.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 14 novembre 2024



Le Maire,
Monsieur Tony FRANCOIS

